

RESEAU NATURA 2000

Site d'Importance Communautaire **Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire**

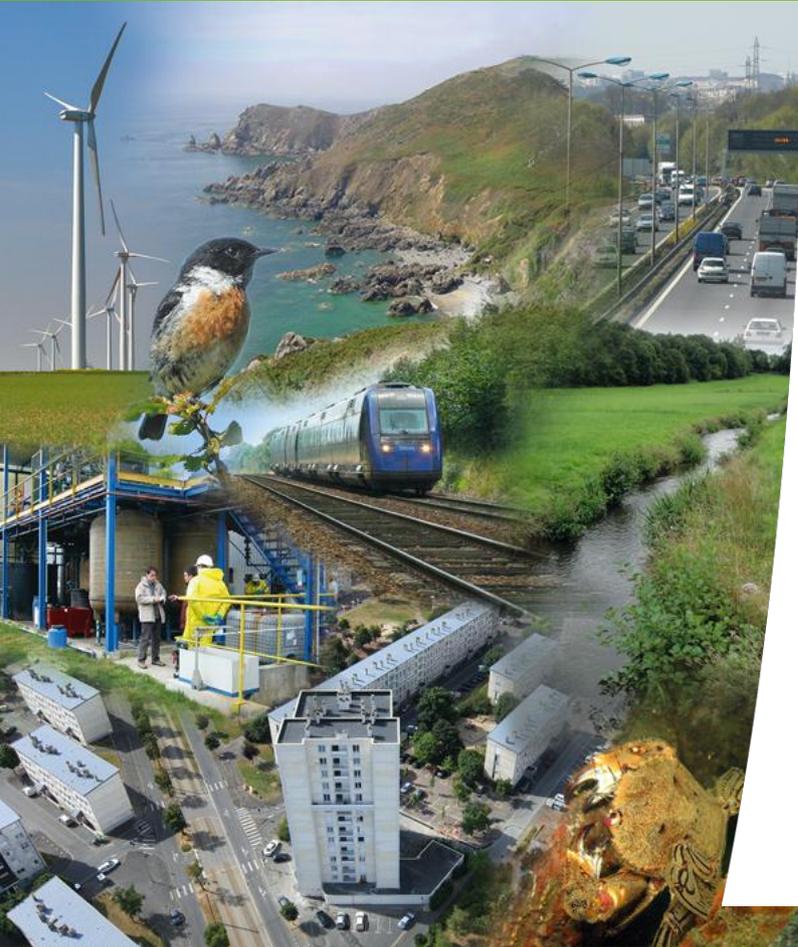
*Présentation de la démarche Natura
2000
et du contexte sur les parties marine et
terrestre du site*

Comité de pilotage

Saint-Pierre-Eglise, le 9 mars 2012

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



*Un réseau écologique de sites
abritant des habitats naturels et des espèces d'intérêt européen*



ZICO

ZPS

**RÉSEAU
NATURA
2000**

pSIC
29/04/2009

SIC
10/01/2011

ZSC

Cap Lévi-Saire

ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
SIC : Site d'Importance Communautaire

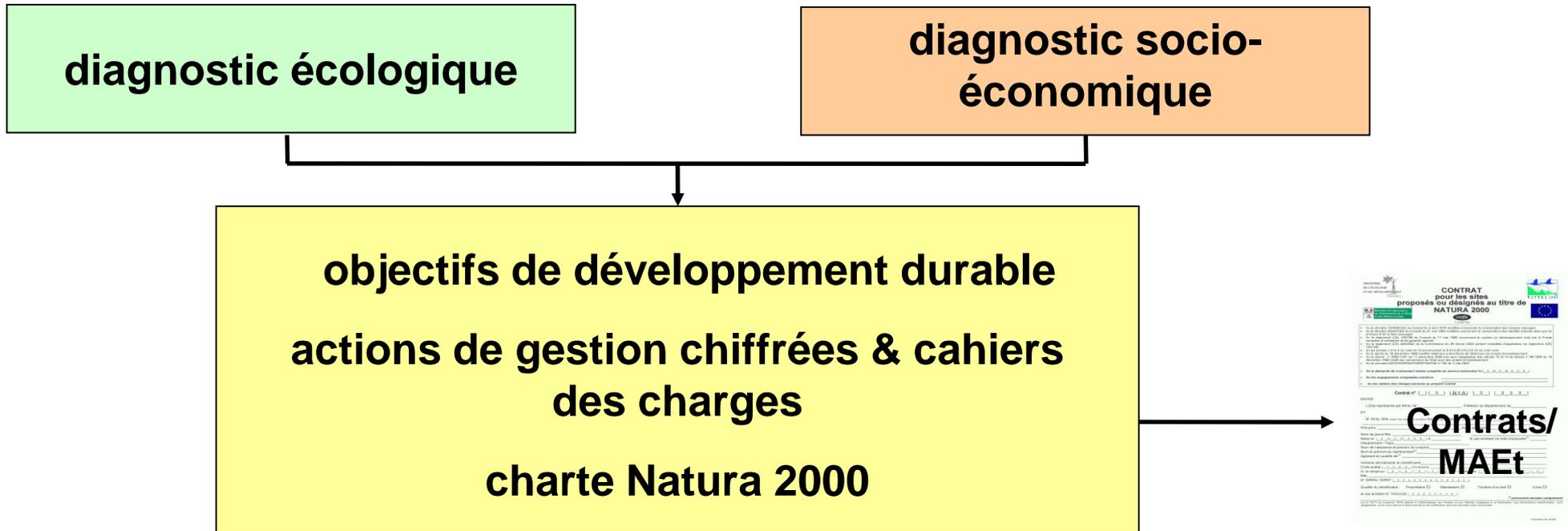
ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZSC : Zone Spéciale de Conservation

- **Engagement international de l'État français sur un objectif de résultat**
- **Obligation de résultat : Maintien en bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**
- **Liberté de choix des moyens : Volonté française d'une gestion concertée des sites Natura 2000 sur la base de partenariats**
- **Volet réglementaire : évaluation des incidences de certains projets et activités**

LE DISPOSITIF CONTRACTUEL FRANÇAIS

Pour chaque site Natura 2000

Un document d'objectifs (DOCOB)



Un comité de pilotage (COPIL)

- ✓ les collectivités et leurs groupements territorialement concernés ;
- ✓ les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux ;
- ✓ les professionnels de la mer et utilisateurs des espaces marins ;
- ✓ les représentants socioprofessionnels ;
- ✓ les représentants associatifs (usagers, naturalistes).
- ✓ les services de l'État et ses établissements publics

L'État désigne le site

Site majoritairement marin

Compétence conjointe préfet maritime et préfet de département

Structure porteuse : DREAL

Situation de co-opérateurs :
- partie terrestre + estran : Cdl
- partie marine : AAMP/CRPM

Les Préfets mettent en place le **COPIL**

Le Copil définit les objectifs, les actions : **DOCOB**

↓ Diagnostic
↓ Objectifs du site
Cahier des charges

Les Préfets approuvent le **DOCOB**

Mise en œuvre des actions

▼
Informer les usagers
Valoriser les actions

▼
S'engager pour de bonnes pratiques avec la Charte Natura 2000

▼
Outils réglementaires

▼
Mesures de gestion et contractualisation

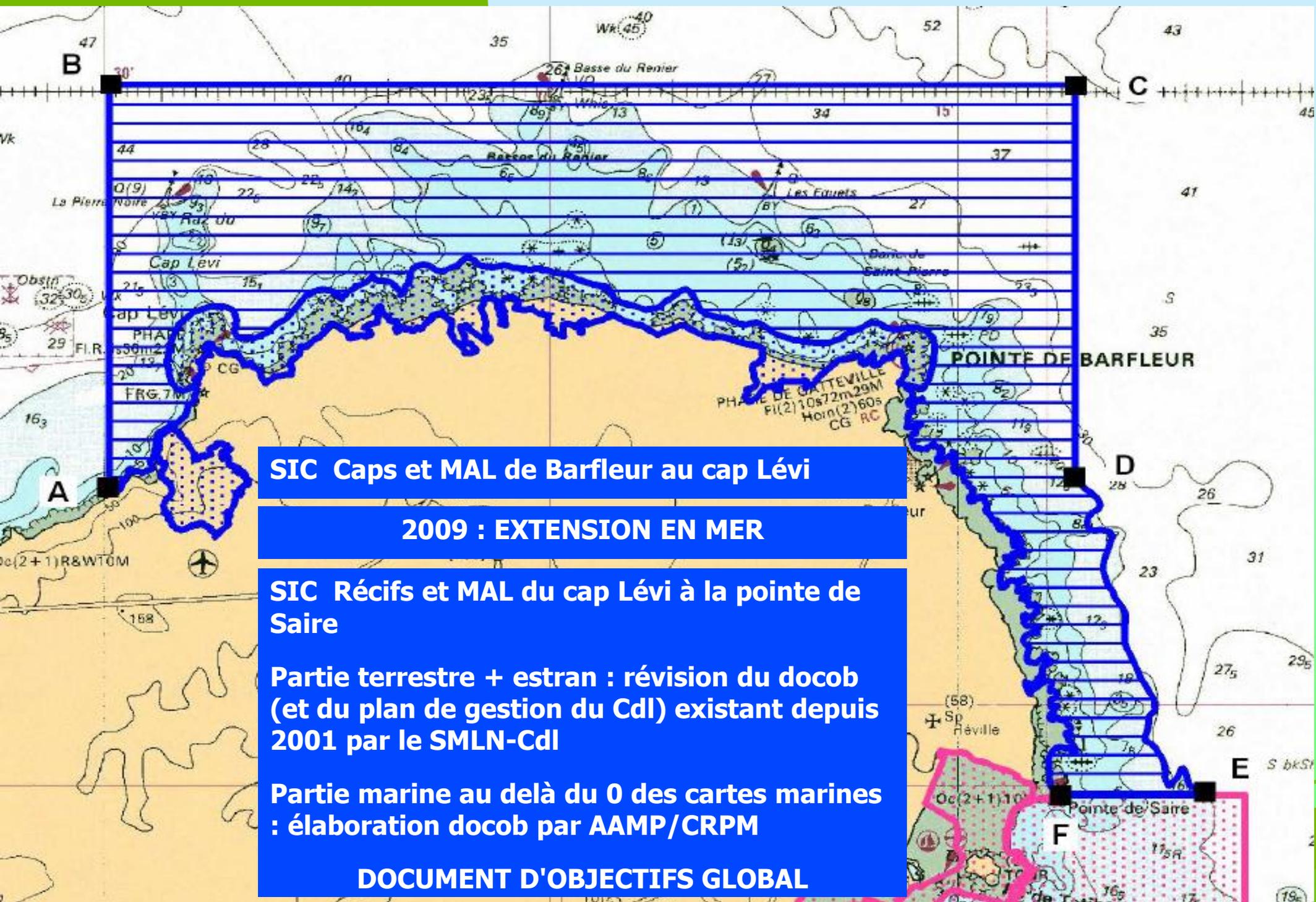
Le Copil évalue et rend compte

Évaluation Communautaire tous les 6 ans

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

NATURA 2000 : contexte du site



SIC Caps et MAL de Barfleur au cap Lévi

2009 : EXTENSION EN MER

SIC Récifs et MAL du cap Lévi à la pointe de Saire

Partie terrestre + estran : révision du docob (et du plan de gestion du Cdl) existant depuis 2001 par le SMLN-Cdl

Partie marine au delà du 0 des cartes marines : élaboration docob par AAMP/CRPM

DOCUMENT D'OBJECTIFS GLOBAL

- **22 septembre 1992 : adoption de la Convention OSPAR sur la protection du milieu marin de l'Atlantique du NE**
- **stratégie « diversité biologique et écosystèmes : prévenir et stopper, en 2020 au plus tard, une perte supplémentaire de la biodiversité marine / création de ZMP**
- **2007 : RN marines et PNMI. 2012 : sites Natura 2000 présentant des habitats et espèces OSPAR dont le site « récifs et MAL du Cap Lévi à la Pointe de Saire » (herbiers à Zostères marines) et disposant d'un plan de gestion**
- **PAS D'OBLIGATION OU CONTRAINTE supplémentaire : DOCOB = plan de gestion ZMP**